

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 janvier 2024

Délibération n°24-01-02

Objet : Modification du tableau des emplois – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe.

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 19 janvier 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le jeudi 11 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Eric BLONDIAUX, Maire**

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 19 janvier 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le jeudi 11 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Eric BLONDIAUX, Maire**

Etaient présents : M. BLONDIAUX Eric, M. PETIT Francky, M. MEDJAHED Farid, Mme CAMPHIN Nathalie, M. GABET Jérémy, Mme DHAUSSY Francine, M. PENAUD Patrick, Mme BRENET Brigitte, Mme FLAMEY Martine, Mme WATTIER Christiane, M. ROCQ Gille, M. ROSSANO Sébastien, M. COZETTE Bruno, M. MATER Rudy, Mme COSSART Morgan, M. BLAMPAIN Evan, M. DUVIVIER Laurent, M. HOUPE Loïc.

Etaient représentés : Mme MATER Firdaouce donne procuration à M. MATER Rudy
Mme HEBERT Christelle donne procuration à M. MEDJAHED Farid
Mme CAREMIAUX donne procuration à M. DUVIVIER Laurent
Mme DOLEZ donne procuration à M. HOUPE Loïc

Etaient absente : Mme LEVREZ Jacqueline

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRENET Brigitte est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 18
- Contre : 4
- Abstention : 00

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour les besoins du service,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe permanent à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2024 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré à 18 voix pour, 4 voix contre (M. Duvivier Laurent, Mme Carémiaux Sylvie, M. Houpe Loïc, Mme Dolez Hélène), le Conseil Municipal :

ADOpte la proposition ci-dessus énoncée.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Télétransmission en sous-préfecture le : 22/01/2024

Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le(la) secrétaire de séance,
Mme Brigitte BRENET

Le Maire,
M. Eric BLONDIAUX

